

PROMOTION INTERNE CATEGORIE A ET B

Date limite de réception des dossiers par le CDG 34: **13/07/2024**

Les dossiers sont à transmettre **uniquement** par **voie dématérialisée** à l'adresse suivante :
promotioninterne@cdg34.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Session 2024

GRADE PROPOSÉ :

au choix

avec examen professionnel

* Si l'agent est proposé sur les deux voies d'accès, merci de cocher les deux cases (faire un seul dossier par grade)

COLLECTIVITÉ :

PERSONNE RÉFÉRENTE DU DOSSIER :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

NOM ET PRÉNOM DE L'AGENT :

DATE DE NAISSANCE :

CONDITIONS STATUTAIRES

2 jours de formation de professionnalisation du CNFPT (joindre les attestations de formation durant la période du **01/01/2019** au **31/12/2023** ou une dispense délivrée par le CNFPT.

Formation continue pour la filière Police Municipale (L.412-54 du code des communes repris dans l'article L.511-6 du code de la sécurité intérieure) :




↳ **Chef de service de police municipale** : une formation de 10 jours minimum par période de trois ans.


↳ **Agent de police municipale** : une formation de 10 jours minimum par période de cinq ans.


NB : les services effectifs :


Les services accomplis en qualité d'agent contractuel de droit public ainsi que ceux effectués sous contrat de droit privé sur un emploi public, sont pris en compte comme services publics effectifs uniquement pour les cadres d'emplois des rédacteurs, attachés de conservation du patrimoine, bibliothécaires et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (arrêt CE n° 363482 du 1^{er} octobre 2014).

Les conditions statutaires doivent être remplies au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle la liste d'aptitude est établie (article 21 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013)

CRITÈRES	BARÈME	JUSTIFICATIFS	NOMBRE DE POINTS	CADRE RÉSERVÉ CDG 34
<p align="center">LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</p> <p align="center">Cocher les cases correspondantes</p>	Sur 110 points	Justificatifs à fournir et uniquement ceux-ci dans l'ordre suivant	À compléter par vos soins	Justificatifs réservés CDG 34
<p>Ancienneté de service :</p> <p>(toutes Fonctions Publiques confondues et tout statut confondu, prise en compte des périodes de congé parental)</p> <p><i>1 point par an dans la limite de 25 points</i></p>	25	<p><u>État des services</u></p> <p>(modèle à compléter)</p>		
<p>Ancienneté dans le cadre d'emplois actuel :</p> <p><i>Particularité pour la promotion interne de technicien et technicien principal de 2^{ème} classe, prise en compte de l'ancienneté dans les cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques.</i></p> <p><i>1 point par an dans la limite de 20 points</i></p>	20	<p><u>Premier arrêté de nomination dans le cadre d'emplois actuel de la catégorie</u></p>		
<p>Ancienneté hors fonction publique et tout type de contrat privé :</p> <p>(salarié, libéral, contrat PEC ...)</p> <p><i>1 point par an dans la limite de 10 points</i></p> <p> ne pas transmettre de bulletins de salaire, de relevés CRAM ou de contrat de travail</p>	10	<p><u>État déclaratif</u></p> <p>(à compléter par vos soins et à signer)</p>		
<p>Le diplôme ou VAE acquis :</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau 7 (MASTER et plus...) : <i>15 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> Niveau 6 (LICENCE, MAITRISE) : <i>12 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> Niveau 5 (BTS, DUT, DEUG) : <i>9 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> Niveau 4 (BAC) : <i>6 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> Niveau 3 (CAP, BEP) : <i>3 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> Autre diplôme (brevet des collèges) : <i>1 point</i></p> <p><input type="checkbox"/> Pas de diplôme : <i>0 point</i></p> <p> Les diplômes universitaires ne seront pris en compte seulement s'il y a un niveau d'homologation inscrit sur le document</p>	15	<p><u>Diplôme le plus élevé</u></p> <p><i>(pas de cumul possible)</i></p> <p>(en cas de diplôme spécifique, justifier le niveau de l'homologation)</p>		
<p>Les formations sur une période de référence de 15 ans</p> <p>Toutes les formations faites dans un cadre professionnel CNFPT et hors CNFPT sont prises en compte, y compris la préparation concours.</p> <p><i>(la formation d'intégration étant obligatoire est exclue du critère).</i></p> <p><input type="checkbox"/> De 2 à 4 : <i>5 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> De 4,5 à 10 jours : <i>10 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> De 10,5 jours et plus : <i>15 points</i></p> <p> Décompte des jours : <i>3 h ou 4 h = 0,5 jour</i> <i>5 h, 6 h ou plus = 1 jour</i></p>	15	<p><u>Période de référence de 15 ans soit du 01/01/2009 au 31/12/2023)</u></p> <p>(joindre les attestations de formation)</p>		

CRITÈRES	BARÈME	JUSTIFICATIFS	NOMBRE DE POINTS	CADRE RÉSERVÉ CDG 34
<p>Concours et examens professionnels :</p> <p>1/ <u>Concours obtenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> un concours de catégorie C : <i>10 points</i><input type="checkbox"/> un concours de catégorie A ou B : <i>15 points</i> <p>2/ <u>Examen professionnel obtenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> un examen professionnel de catégorie C : <i>5 points</i><input type="checkbox"/> un examen professionnel de catégorie A ou B : <i>10 points</i> <p>3/ <u>Bonus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> un concours ou un examen professionnel supplémentaire : <i>1 point</i> <p>4/ <input type="checkbox"/> <u>Admissibilité à un concours de catégorie A ou B :</u> <i>5 points</i></p> <p> <i>Critères cumulables dans la limite de 25 points</i></p>	25	<p><u>Copie du concours ou de l'examen professionnel ou un arrêté permettant d'en justifier l'obtention</u></p> <p><u>Justificatif de l'admissibilité</u></p> <p>(attestation)</p>		

CRITÈRES	BARÈME	JUSTIFICATIFS	NOMBRE DE POINTS	CADRE RÉSERVÉ CDG 34
<p align="center">LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</p> <p align="center">Cocher les cases correspondantes</p>	Sur 96 points	Justificatifs à fournir et uniquement ceux-ci dans l'ordre suivant	À compléter par vos soins	Justificatifs réservés CDG 34
<p>Compte rendu de l'entretien professionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> Très satisfaisant : <i>30 points</i> (tous les objectifs sont atteints)</p> <p><input type="checkbox"/> Satisfaisant : <i>20 points</i> (la majorité des objectifs sont atteints)</p>	30	<u>Le Compte rendu de l'Entretien Professionnel pour l'année 2023</u>		
<p>Encadrement:</p> <p>Fonctions d'encadrement :</p> <p><input type="checkbox"/> OUI : <i>10 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> NON : <i>0 points</i></p> <p>Ou Capacité à encadrer :</p> <p><input type="checkbox"/> OUI : <i>5 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> NON : <i>0 points</i></p> <p>Nombre d'agents hiérarchiquement encadrés :</p> <p><input type="checkbox"/> De 1 à 5 agents : <i>2 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> 5 et plus : <i>10 points</i></p>	20	<u>Fiche de poste de l'agent détaillant le niveau d'encadrement exercé sur le poste occupé</u>		
<p>Expertise :</p> <p><input type="checkbox"/> Notion : <i>5 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> Connaissance plus approfondie : <i>10 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> Maîtrise : <i>15 points</i></p>	15	<u>Fiche de poste de l'agent détaillant le niveau d'expertise détenu par l'agent sur le poste occupé</u>		
<p>Engagement citoyen* :</p> <p><input type="checkbox"/> Sur la base des activités éligibles à l'alimentation du Compte Engagement Citoyen</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun</p>	1	<u>Justificatif en référence à l'article D5151-14 – Code du travail</u>		
<p>Le classement dans l'ordre de priorité :</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{er} ou seul agent proposé : <i>15 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2^{ème} : <i>10 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> 3^{ème} : <i>5 points</i></p> <p><input type="checkbox"/> Au-delà : <i>0 point</i></p> <p><input type="checkbox"/> Pas d'ordre : <i>0 point</i></p> <p> Préciser le classement en cas de transmission de plusieurs dossiers pour une même promotion interne</p>	15	<u>Choix de l'autorité territoriale</u>		

CRITÈRES	BARÈME	JUSTIFICATIFS	NOMBRE DE POINTS	CADRE RÉSERVÉ CDG 34
Présentation du dossier à la promotion interne : <input type="checkbox"/> Dossier ayant fait l'objet d'une présentation à la promotion interne sur le grade concerné : <i>5 points</i> <input type="checkbox"/> Prise en compte de l'absence de nomination par voie de promotion interne sur l'ensemble de la carrière : <i>5 points</i>  <i>Critères cumulables dans la limite de 10 points</i>	10	Tout justificatif et attestation sur l'honneur de l'autorité territoriale		
Mobilité : <input type="checkbox"/> Mutation ou nomination par voie de détachement/intégration au sein d'une ou plusieurs collectivités ou autre fonction publique : <i>5 points</i>	5	Arrêté de mutation, de détachement ou d'intégration		
TOTAL	206			



Tous les critères doivent être renseignés et cochés.

En l'absence des pièces susvisées, aucun point ne sera attribué aux rubriques correspondantes.

Tout défaut de pièces justificatives entraînera la nullité du critère concerné.

Les dossiers transmis hors délai ne seront pas étudiés. 

Fait à :	Fait à :
Le :	Le :
Signature de l'autorité territoriale :	Signature de l'agent :

***Le critère concernant l'engagement citoyen reprend les conditions du D5151-14 du Code du travail :**

	Engagement citoyen	Durée d'activités	Période prise en compte	Conditions spécifiques
1	le service civique	6 mois continus	Année civile écoulée et sur l'année précédente	
2	la réserve militaire opérationnelle	90 jours	Année civile écoulée	
3	la réserve citoyenne de défense et de sécurité	5 ans d'engagement continu	Au terme d'une durée continue de cinq ans d'engagement	
4	la réserve communale de sécurité civile	5 ans d'engagement	Au vu du contrat d'engagement signé par le réserviste	
5	la réserve sanitaire, une durée d'emploi de trente jours	30 jours de durée d'emploi de	Année civile écoulée	
6	l'activité de maître d'apprentissage, une durée de six mois	6 mois	Année civile écoulée et sur l'année précédente	quel que soit le nombre d'apprentis accompagnés
7	les activités de bénévolat associatif, une durée de 200 heures	200 heures	Année civile écoulée	dans une ou plusieurs associations, dont au moins 100 heures dans une même association
8	la réserve citoyenne de l'éducation nationale	1 an d'engagement	Année civile écoulée et sur l'année précédente	Au moins vingt-cinq interventions
9	l'activité de sapeur-pompier volontaire	Signature d'un engagement de 5 ans	Au vu de la signature de l'engagement du sapeur-pompier volontaire	
10	les réservistes de la réserve civile de la police nationale mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 411-7 du code de la sécurité intérieure	3 ans continus d'engagement	Au terme d'une durée continue de trois ans d'engagement ayant donné lieu respectivement à soixante-quinze vacations par an et à la réalisation de trois cent cinquante heures par an	75 vacations par an
11	la réserve citoyenne de la police nationale	3 ans continus d'engagement	Au terme d'une durée continue de trois ans d'engagement ayant donné lieu respectivement à soixante-quinze vacations par an et à la réalisation de trois cent cinquante heures par an	350 heures par an
12	la réserve civique et ses réserves thématiques à l'exception de celles mentionnées aux 3°, 4°, 8° et au 11°	Au moins 200 heures	Année civile écoulée	Dans un ou plusieurs organismes d'accueil, dont au moins 100 heures dans le même organisme.

RAPPEL DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Date limite de réception des dossiers par le CDG 34 : 13 juillet 2024

Afin de faciliter la consultation et l'instruction des dossiers, il vous est demandé de suivre la présentation suivante :

- 1. Attestation de 2 jours de formation de professionnalisation (formation CNFPT) ou la dispense ;*
- 2. Formulaire de saisine dûment rempli signé par l'autorité territoriale et l'agent ;*
- 3. État des services complété et signé (uniquement état proposé par le CDG 34) ;*
- 4. Premier arrêté de nomination dans le cadre d'emplois de la catégorie actuelle ;*
- 5. État déclaratif des services privés à compléter ;*
- 6. Diplôme le plus élevé et son niveau d'homologation ;*
- 7. Les attestations de formation ;*
- 8. Copie du concours ou de l'examen professionnel (ou un arrêté permettant d'en justifier de l'obtention) ;*
- 9. Justificatif de l'admissibilité ou du suivi de la préparation au concours ou examen professionnel sur le grade sollicité ;*
- 10. Compte rendu de l'entretien professionnel de l'année N-1 ;*
- 11. Fiche de poste détaillant le cas échéant le niveau d'encadrement et/ou le niveau d'expertise ;*
- 12. Justificatifs relatifs à l'engagement citoyen ;*
- 13. Justificatif pour les dossiers ayant fait l'objet d'une présentation de dossier à la promotion interne et une attestation sur l'honneur pour n'avoir bénéficié d'aucune nomination par la voie de la promotion interne sur l'ensemble de la carrière.*



En l'absence des pièces susvisées, aucun point ne sera attribué aux rubriques correspondantes.

Tout défaut de pièces justificatives entraînera la nullité du critère concerné.

Les dossiers transmis hors délai ne seront pas étudiés.




ENVOI DES DOSSIERS DÉMATÉRIALISÉS UNIQUEMENT

Les dossiers sont à transmettre **uniquement** par voie dématérialisée (*courrier postal non accepté*) à l'adresse suivante : promotioninterne@cdg34.fr

EN CAS DE TRANSMISSION PAR FILEZ VEUILLEZ DÉPOSER SUR LA PLATEFORME LE
OU LES DOSSIERS PUIS :



- ❶ cliquer sur « envoyer »
- ❷ cliquer sur « partager » 
- ❸ saisir promotioninterne@cdg34.fr